

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL DU 8 décembre 2011

PROCES-VERBAL

La séance est ouverte à 20h15 par Mme Isabelle Despland, Présidente du Conseil qui souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers, à la secrétaire, au Syndic, aux Municipaux tous présents, et à M. Lanthemann, boursier.

Elle espère que chacune et chacun trouve une place privilégiée au sein du Conseil et que chacun puisse intervenir à chaque discussion pour susciter le débat ou pour demander des compléments d'information. L'atmosphère souhaitée est celui de l'harmonie et du respect entre les droits et devoirs que sont les nôtres.

Point 1 **Statutaire**

L'appel fait par la secrétaire montre la présence de 40 conseillères et conseillers, 4 excusés et 1 absent. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La présidente, Mme Isabelle Despland, assermente Mme Duarte-Delabays qui s'engage selon la formule.

La lecture de l'ordre du jour n'étant pas demandée, Mme Despland ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, les membres du conseil acceptent l'ordre du jour à mains levées à l'unanimité.

La lecture du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011 est faite par la secrétaire, Mme Céline Käser. Mme Despland remercie la secrétaire pour sa lecture et sa rédaction. La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal est accepté à mains levées à l'unanimité.

Point 2 **Préavis 9/2011 : Budget 2012**

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Cédric Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

M. Tardy s'étonne de voir les imputations internes locaux BASECO dans divers postes. M. Nicolas explique que la répartition des loyers BASECO est séparée en plusieurs loyers tels SDIS, déchèterie, voirie et forêts.

M. Stocker remarque une diminution du budget de 30% au point 314.01 entretien des routes et déneigement. M. Nicolas explique cette diminution par de nombreux travaux déjà effectués sur nos routes ces dernières années et par les efforts demandés à chaque dicastère pour équilibrer le budget.

M. Failletaz s'interroge sur la pertinence de ne plus entretenir nos routes et voudrait savoir quels secteurs de nos routes ont été faits ces 10 dernières années. M. Nicolas énumère les secteurs de la route des Mousses, la route de la Coudre, la montée de la Rochelle, et surtout plusieurs retaconnages. M. Nicolas rappelle que deux jours de retaconnages par l'entreprise Camandona sont facturés Fr. 36'000.-. Le poste

« Entretien des routes et déneigement » englobe également le déneigement et les éclairages.

M. Stocker s'enthousiasme à l'idée que la municipalité arrive à boucler son budget route avec une diminution de Fr. 100'000.- par rapport à celui de 2011.

Mme Delabays demande que comprend le point 318.51 « Honoraires et prestations de service ». M. Nicolas explique qu'il s'agit des honoraires d'avocats pour défendre la commune, des honoraires et prestations de la bourse et de la révision des comptes.

M. Chenuz demande une justification sur les fonds de péréquation (points 352.00 et 452.00) qui sont passés de Fr. 55'000.- en notre faveur en 2010 à une charge de Fr. 220'000.- en 2011 et 2012. M. Lanthemann rappelle l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation au 1^{er} janvier 2011 qui apporte une nouvelle transparence pour toutes les communes. Avec ce nouveau système, toutes les communes participent aux fonds de péréquation à hauteur de 19 points impôts. La répartition de ce fond se calcule également en fonction de l'état de la richesse de la commune, de la facture sociale qui est passée de Fr. 700'000.- en 2010 à Fr. 460'000.- aujourd'hui, soit environ 13 points impôts et de la bascule de 6 points impôts faite par le canton qui a repris une partie de la facture sociale. La comparaison des budgets 2010, 2011 et 2012 est difficile si on ne prend pas tous ces paramètres en considération.

Mme Vantalou ne se souvient pas d'avoir voté un budget d'un million de francs pour la rénovation de la buvette de Châtel et demande si on doit s'attendre à un dépassement de budget pour ces rénovations. M. Nicolas répond que les comptes finaux de la rénovation de Châtel ne sont pas encore terminés mais qu'un dépassement est à attendre. La Municipalité présentera prochainement un préavis complémentaire. Actuellement, une discussion avec l'atelier d'architecture est en cours. De plus, la Municipalité a agendé une rencontre avec la société d'alpage pour en discuter.

M. Failletaz demande si l'augmentation de Fr. 20'000.- de taxes d'entretien annuelles des collecteurs concerne les collecteurs ou les compteurs. Mme Arber confirme qu'il s'agit des collecteurs du réseau.

M. Failletaz remarque une diminution de Fr. 15'000.- au point 452.00. Mme Arber explique que cela concernait des revenus perçus par la commune de Cuarnens pendant leurs travaux.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote :

- le dit préavis est accepté, par vote à mains levées, à l'unanimité.

Point 3 Préavis 10/2011 : Fixation des plafonds en matière d'emprunts et de Risques pour cautionnements pour la législature 2011-2016

La lecture du préavis n'étant pas demandée, M. Cédric Böhlen, rapporteur de la commission des finances vient lire son rapport.

La parole n'étant pas demandée il est passé au vote :

- le dit préavis est accepté, par vote à mains levées, à la majorité.

(31 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions)

Point 4 Jetons du Conseil

Suite au débat animé de la dernière séance du conseil et d'un courrier reçu par M. Stöcker concernant l'attribution des jetons de présence, le bureau s'est une nouvelle fois réuni pour discuter ensemble des différentes options possibles pour l'usage de ces jetons.

La présidente, Mme Isabelle Despland, lit la lettre de M. Stocker qui exprime le souhait de pouvoir décider tout au long de la législature de l'usage de ces jetons de présence. Suite à un entretien téléphonique entre M. Stocker et Mme Despland afin d'éclaircir quelques points dudit courrier, M. Stocker ponctue ses propos par l'envoi d'un courriel incluant un article du 24 heures concernant l'utilisation des jetons de présence du Conseil Communal de la commune de Moudon.

La présidente informe que la proposition du bureau de thésauriser les jetons pour l'organisation de courses n'a pas comme unique motivation de perpétuer la tradition instaurée depuis plusieurs législatures. Le bureau y voit plutôt un sens du partage, un échange convivial et un rapprochement entre les conseiller eux-mêmes et les conseillers et les municipaux d'autre part. C'est l'occasion de se côtoyer et de faire connaissance tout simplement. Elle informe aussi que le bureau ne souhaite pas différencier la votation de la thésaurisation et l'attribution des jetons de présence. Ça serait difficilement gérable. Néanmoins, le bureau reste ouvert à toutes propositions concrètes dans le choix des événements.

Le bureau propose donc pour la législature 2011-2016 :

- la thésaurisation des jetons de présence avec comme objectif l'organisation d'événements destinés aux conseillères et conseillers communaux, à la Municipalité et aux huissières qui seraient nos invités. Les dates prévues pour ces événements sont 2012, 2014 et 2016.

Mme Isabelle Despland rappelle la particularité de cette votation qui est d'obtenir l'unanimité des voix pour être validée. Concrètement, si une ou plusieurs voix s'opposent à la proposition du bureau, les jetons de présence seraient donc distribués à chaque conseiller en décembre de chaque année. Les abstentions sont considérées comme un bulletin nul et n'entrent pas dans le refus de la proposition.

La présidente ouvre la discussion :

M. Dagaëff remercie M. Stocker de s'être exprimé si clairement. Il souhaite également la thésaurisation des jetons avec la possibilité d'en faire autre chose que des sorties. La proposition du bureau lui convient.

M. Stocker mentionne l'article du 24 Heures qui précise que le montant des jetons est de la compétence des conseils communaux mais que leur attribution est individuelle. M. Stocker s'interroge sur le sens de cette votation. De son point de vue, la règle devrait être de percevoir ces jetons et pour ceux qui le souhaitent les épargner dans une cagnotte. Il ne souhaite pas soulever une polémique mais a l'impression de voter pour du vent.

M. Dagaëff souligne que le sujet de l'article du conseil communal de Moudon est l'utilisation des jetons de présence pour une sortie avec du vin et de la viande de porc et que le conseiller qui a obtenu gain de cause pour percevoir ses jetons directement est musulman.

M. Baudat pose la question directement à M. Stocker : est-ce qu'il veut thésauriser les jetons ou veut-il que les conseillers touchent leurs jetons comme à Moudon ?

M. Stocker est tout à fait d'accord de thésauriser les jetons même s'il n'est pas sûr que cette compétence soit du ressort du conseil communal. Il se pose la question s'il y a la possibilité durant la législature de choisir une autre utilisation des jetons que les sorties.

Mme Vantalou souligne que la proposition du bureau ne mentionne pas trois sorties mais trois événements et que durant toute la législature, les conseillers ont un droit d'initiative pour proposer d'autres projets qui seront votés durant les conseils.

M. Stocker précise que la proposition du bureau correspond tout à fait à ses souhaits.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote :

- la dite proposition du bureau est acceptée, par vote à mains levées, à l'unanimité.

Point 5 Communication du bureau

- Dates des conseils communaux 2012 : mercredi 14 mars, mardi 12 juin, jeudi 27 septembre, mardi 11 décembre
- Besoin de soutien pour le dépouillement des votations du 11 mars 2012. Mme Chevalley se propose; nous la remercions sincèrement.
- Le bureau propose d'envoyer les préavis et les rapports par mail. Les conseillers qui ne le veulent pas, continueront à les recevoir par courrier.
- Le bureau souhaite un joyeux Noël et une belle année 2012 aux conseillers et à leurs familles.

Point 6 Communication de la Municipalité :

- Mme Arber s'excuse pour la coupure d'eau qui s'est produite lundi 21 novembre.
- L'avancement des travaux intercommunaux (Cuarnens-L'Isle-Mont-la-Ville-La Coudre) suit son cours selon le rythme planifié.
- La canalisation des eaux usées suspendues sous le pont de la Venoge s'est fendue. Des travaux de réparation sont en cours.
- Un Noël du village est organisé le mardi 20 décembre 2011. Pour sa préparation, les enfants de 4 à 7 ans sont invités à venir décorer le grand salon et le sapin, le samedi 17 décembre entre 9h et 11h.
- M. Bise informe que la PC et les pompiers seront regroupés par district en 2012, à Morges.
- M. Bise transmet attendre la décision de M. Maillard pour que L'Isle rejoigne le réseau de soins de Morges plutôt que celui du Nord Vaudois.
- Un gros travail d'arborisation a été effectué au cimetière pour rendre le lieu plus agréable.
- Une grande exposition itinérante sur Audrey Hepburn aura lieu du 7 au 30 septembre 2012, à L'Isle. A cette occasion des rosiers ont été plantés devant le Château.
- M. Bapst annonce la fin des travaux du mur en bordure de route direction La Coudre.
- Des travaux vont être mis en place pour refaire la route de la compostière.
- M. Nicolas explique qu'une nouvelle organisation a été imposée par Car postal aux écoles et que certains élèves devront prendre les bus de ligne qui partent

depuis l'arrêt de la Poste. Divers travaux sont mis en œuvre pour la sécurité des élèves.

- M. Le Syndic n'est toujours pas convaincu par le plan de construction du collège de la Sarraz. Le dossier est toujours en étude. Une rencontre avec Mme Lyon est agendée.
- M. Nicolas remercie les conseillers de la confiance donnée par l'acceptation du budget 2012.
- La Municipalité souhaite de belles fêtes de fin d'années et transmet ses meilleurs vœux pour l'année 2012 aux conseillers et à leurs familles.


Point 7 Propositions individuelles :

- M. Tardy, commandant du feu de L'Isle, précise que le regroupement des corps de pompiers nécessite beaucoup de procédures. Le délai de leurs élaborations est repoussé en février 2012.
- M. Rosat souhaite connaître l'avancement des travaux de la buvette du foot. Les plans ont dû être revus, selon M. Bapst. La fin des travaux est espérée fin 2012.
- Mme Vantalou note que le panneau 30km/h a été déplacé au début de la rue du Levant. Il n'y a ainsi plus de rétrécissement sur le pont de la laiterie et de ce fait les voitures roulent à nouveau plus vite.
- M. Failletaz demande si le dossier pour les chemins au niveau des AF a avancé. M. Nicolas lui répond que le plan de financement et le plan directeur devraient être finis en janvier pour ces améliorations foncières.
- Mme Sousa Duarte Delabays souhaite savoir sur quoi s'appuie le plafond d'endettement, si c'est en fonction du total des revenus ou s'il tient compte de l'endettement actuel ? M. Lanthemann lui répond qu'afin de déterminer le plafond d'endettement, il faut tenir compte du plan des investissements actuels et futurs (2011- 2016) ainsi que de l'évolution du compte de fonctionnement et sa progression (charges et recettes). Cette planification financière est évaluée par deux indicateurs, soit la quotité de la dette brute et la quotité de la charge des intérêts. Le ratio de la quotité de la dette brute se calcule en prenant le total des dettes (y.c. l'utilisation des lignes de crédit) divisé par les revenus du compte des fonctionnements. Le seuil critique se trouve entre 200 et 300%. Le ratio de la quotité de la charge des intérêts se calcule en prenant les intérêts nets divisés par les revenus financiers. A partir de 3%, l'indicateur est déjà considéré comme une forte charge. Le plafond d'endettement permet de définir si notre commune est capable de supporter la charge financière (intérêts) et le remboursement de sa dette, soit de déterminer si nous sommes en mesure de réaliser nos investissements.

La parole n'étant plus demandée, la présidente Mme Isabelle Despland remercie l'assemblée. La séance est levée à 21h55.

Bureau du Conseil Communal

La Présidente



Isabelle Despland



Le Secrétaire



Céline Käser